

9 juin 1975

Conformément à la presse

Participation de la Suisse aux Fonds de péréquation des intérêts
de la facilité pétrolière du Fonds monétaire et de la "Third
Window" de la Banque mondiale

Département de l'économie publique. Proposition du 4 juin 1975
(annexe)

Département politique. Co-rapport du 9 juin 1975 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du
6 juin 1975 (adhésion, annexe)

Participation de la Suisse aux Fonds

de la facilité pétrolière du Fonds monétaire

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. D'accepter le principe d'une participation suisse sous forme de dons aux fonds de péréquation des intérêts du FMI et de la BIRD pour un montant total maximum de 25 millions de francs, ou le cas échéant à un seul de ces fonds pour un montant inférieur.
2. D'autoriser notre Observateur au Comité de développement FMI/BIRD et le Président du Directoire de la Banque nationale suisse, qui a été invité à assister, lors de la session du Comité intérimaire du FMI des 10 et 11 juin, à la discussion du point de l'ordre du jour relatif au financement des déficits pétroliers, à faire état de cette décision de principe lors des réunions respectives desdits Comités, sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales.
3. De charger le département de l'économie publique de préparer, le moment venu, le message aux Chambres fédérales.

situation économique mondiale. Les prix des matières premières
Extrait du procès-verbal: intérêt varié

- EVD 20 pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 14 (FV 9, SNB 5) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

à des conditions intermédiaires entre

la SINO (intérêt : 8 1/2 %) et celles

internationale de développement (IDA)

térêt. En effet, les ressources à des co

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SANDER

Non destiné à la presse

Berne, le 4 juin 1975

Distribué

Au Conseil fédéral

799.2.0

799.2.1

Participation de la Suisse aux Fonds de péréquation des intérêts de la facilité pétrolière du Fonds monétaire et de la "Third Window" de la Banque mondiale

1. But de la présente proposition
 - 1.1 Par sa proposition du 3 juin 1975, le Département des finances vous demande d'approuver le montant de la contribution de la Suisse à la facilité pétrolière du Fonds monétaire international (FMI), qui se monte à l'équivalent de 470 millions de francs suisses. Le FMI a décidé de compléter ce mécanisme par l'établissement temporaire d'un fonds de péréquation des intérêts. La création de ce fonds s'est révélée indispensable parce que les conditions normales des crédits de la facilité pétrolière ne sont pas appropriées à la situation critique de la balance des paiements des pays en développement les plus sévèrement affectés par l'évolution de la situation économique mondiale. Les prêts de la facilité pétrolière impliquent en effet un intérêt variant entre 7 5/8 % et 7 7/8 %.
 - 1.2 En outre, la Banque mondiale (BIRD) a décidé de son côté de créer un mécanisme ("Third Window") qui permettra de financer des projets à des conditions intermédiaires entre celles des prêts normaux de la BIRD (intérêt : 8 1/2 %) et celles des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) qui ne sont pas soumis à intérêt. En effet, les ressources à des conditions de faveur de l'IDA,

qui sont limitées, doivent être réservées aux pays les plus déshérités. D'autre part, il existe un groupe intermédiaire important de pays en développement qui n'ont pas accès aux prêts de la BIRD aux conditions habituelles de cette institution ou ne peuvent pas s'offrir de telles conditions. Afin de combler la lacune affectant cette catégorie intermédiaire de pays pauvres, la direction de la BIRD a décidé de mettre sur pied, sur une base temporaire, un fonds de péréquation des intérêts qui permettrait la réalisation du nouveau mécanisme, appelé en langage technique "Third Window".

- 1.3 Lors des réunions du Comité intérimaire du FMI (10-11 juin) et du Comité du développement FMI/BIRD (12-13 juin), les représentants des pays industrialisés et des pays pétroliers seront appelés à annoncer des engagements quant à leur participation aux fonds de péréquation. Il convient de rappeler ici que la Suisse possède un statut d'observateur au sein du Comité du développement et qu'elle a été invitée à assister, lors de la session du Comité intérimaire des 10 et 11 juin, à la discussion du point de l'ordre du jour relatif au financement des déficits pétroliers. Nous vous proposons donc que la Suisse annonce lors de ces réunions son intention de participer aux fonds de péréquation du FMI et de la BIRD par une contribution totale maximum de 25 millions de francs sous forme de dons ou, le cas échéant, à un seul de ces fonds pour un montant inférieur. Eu égard à la question du montant, nous vous soumettrons, le moment venu, une proposition spécifique.
2. Fonds de péréquation des intérêts pour la facilité pétrolière du FMI

2.1 Mécanisme

En principe, tous les pays qui en éprouvent le besoin devraient pouvoir recourir à la facilité pétrolière. Le FMI a calculé que les 41 pays les plus sévèrement atteints par la crise économique mondiale devraient être en mesure d'emprunter l'équivalent d'environ 1,7 milliard de dollars dans le cadre de la facilité pétro-

lière, sur un total d'environ 6 milliards de dollars. Le fonds de péréquation permettrait d'abaisser le taux d'intérêt de 5 % (taux d'intérêt normal : 7 5/8 % - 7 7/8 %). Sur cette base, le fonds de péréquation devrait recevoir des contributions s'élevant à l'équivalent d'environ 437 millions de dollars. Selon les plans du FMI, les pays producteurs de pétrole devraient fournir la moitié de ce montant. Les pays donateurs qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions le feront vraisemblablement lors de la prochaine réunion du Comité intérimaire.

2.2 Raisons de notre participation

Trois raisons essentielles militent en faveur d'une participation suisse :

- a) Le fonds de péréquation des intérêts, comme d'ailleurs la facilité pétrolière elle-même, répond à un besoin véritable et urgent. Il s'agit en effet de mettre à disposition des pays les plus défavorisés de l'économie mondiale les moyens financiers indispensables pour qu'ils puissent appliquer la politique nécessaire d'ajustement dans leurs relations économiques extérieures, sans pour autant mettre en danger le processus interne de développement par une compression de leurs besoins prioritaires. Il est évident que la Suisse a un intérêt à ce que la capacité d'importation de ces pays ne soit pas affectée par des difficultés excessives de financement extérieur.
- b) Notre soutien à une telle opération répondrait en outre à l'orientation accrue de notre aide au développement vers les pays les plus pauvres telle qu'elle a été énoncée dans le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les répercussions des récents événements économiques mondiaux sur la contribution suisse à la coopération internationale au développement (appelé aussi Rapport complémentaire) du 22 janvier 1975.

c) En tenant compte du fait qu'il s'agit d'une contribution à fonds perdu, et non d'une transaction commerciale, la participation de la Suisse au fonds de péréquation constituerait une manifestation concrète de notre intérêt soutenu pour la stabilité des relations monétaires internationales. Elle représenterait également une claire indication de notre intérêt à participer aux discussions monétaires dans des instances internationales telles que le Comité intérimaire, qui joue un rôle capital dans ce domaine.

3. Fonds de péréquation des intérêts pour la "Third Window" de la BIRD

3.1 Mécanisme de la "Third Window"

Il s'agit d'un nouveau système de financement à des conditions intermédiaires entre celles de la BIRD et de l'IDA; la BIRD se procurera les fonds nécessaires sur le marché international à des conditions commerciales. Le fonds de péréquation a pour but d'abaisser le taux d'intérêt annuel des prêts de la BIRD de 8 1/2 à 4 1/2 %. En outre, les remboursements seraient effectués sur 25 ans, c'est-à-dire une période plus longue que la normale (15 ans dans une majorité de cas), y compris une période de grâce de 7 ans. Pourraient bénéficier des prêts "Third Window" les pays avec un revenu annuel par habitant se situant entre 200 et 375 dollars qui satisfont à certains standards minimums de crédibilité financière et économique. Pour la période de juillet 1975 à juin 1976, la BIRD envisage d'accorder des subventions pour des prêts d'un volume d'environ un milliard de dollars.

3.2 Fonds de péréquation des intérêts

Le fonds de péréquation des intérêts devrait s'élever à 225 millions de dollars qui seraient fournis par des contributions volontaires. La "Third Window" n'entrera vraisemblablement en opération que si les contributions au fonds permettent des engage-

ments d'au moins 500 millions de dollars pendant l'année 75/76. Plusieurs pays (Pays-Bas, Koweït, Royaume-Uni) ont déjà annoncé leur participation au fonds, pour un total de 55 millions de dollars. Il est prévu que d'autres pays fassent de même lors de la réunion du Comité du développement BIRD/FMI des 12 et 13 juin.

3.3 Raisons de notre participation

- a) De même que pour le fonds de péréquation de la facilité pétrolière, ce sont les raisons économiques qui militent avant tout en faveur de notre participation. Tandis que la facilité pétrolière a pour but de contribuer à la solution des difficultés d'ajustement à court et moyen termes, la "Third Window" est destinée à soutenir la construction d'une base économique à long terme par des projets prioritaires de développement. Les pays bénéficiant de cette "Third Window" sont à la veille de franchir une étape décisive de leur développement, ce qui accroîtrait de manière sensible leur participation aux échanges internationaux.
- b) Alors que nous contribuons par nos prêts à l'IDA au développement des pays les plus pauvres, notre participation à la "Third Window" constituerait un complément nécessaire dans notre programme d'aide à l'égard de pays dont les besoins en matière de financement extérieur à des conditions non commerciales sont encore considérables. Vu l'incertitude causée par le référendum annoncé à l'encontre de notre prêt à l'IDA de 200 millions de francs, cette participation pourrait éventuellement constituer cette année une de nos principales contributions au développement des pays concernés.
- c) Notre admission au Comité du développement en tant qu'observateur s'est clairement faite dans l'idée que la Suisse prenne une part active dans les efforts communs menés actuellement pour accroître le transfert des ressources réelles aux pays en développement.

4. Financement

4.1 Montant

Vu l'ordre de grandeur de ces deux fonds et vu les contributions annoncées jusqu'à maintenant, nous vous proposons d'envisager un montant maximum de 25 millions de francs suisses, qui pourrait soit être réparti entre les deux fonds, soit être utilisé en partie pour un seul des fonds, si l'autre ne devait finalement pas être constitué. A l'issue des négociations internationales en cours, le montant définitif serait proposé par le Conseil fédéral dans le message aux Chambres fédérales dont il est question sous chiffre 5.

4.2 Forme des contributions

Afin de correspondre à la nature d'un fonds de péréquation des intérêts, les contributions doivent prendre en principe la forme de dons.

4.3 Source de financement

Etant donné la situation budgétaire actuelle, il est difficile de proposer une nouvelle dépense. Il est à relever cependant que les commissions perçues sur les fonds étrangers ont apporté à la Confédération des ressources supplémentaires qui ont pour origine certaines mesures de sauvegarde de la monnaie prises à la suite des perturbations monétaires internationales, dont les mécanismes susmentionnés doivent pallier les conséquences. Ce lien pourra être souligné dans la justification de cette dépense additionnelle.

4.4 Versements

Au vu de la situation budgétaire actuelle, il faut souligner qu'il serait possible dans le cas des deux fonds de péréquation des intérêts d'opérer les versements à ces fonds par tranches annuelles.

5. Base juridique

Nous vous proposons de demander au Parlement d'approuver la décision de principe du Conseil fédéral dans un message qui lui sera soumis en vue d'établir la base juridique nécessaire pour les opérations précitées.

Sur la base de ces considérations et d'entente avec le Département des finances et le Département politique, nous vous

proposons :

1. d'accepter le principe d'une participation suisse sous forme de dons aux fonds de péréquation des intérêts du FMI et de la BIRD pour un montant total maximum de 25 millions de francs, ou le cas échéant à un seul de ces fonds pour un montant inférieur;
2. d'autoriser notre Observateur au Comité du développement FMI/BIRD et le Président du Directoire de la Banque nationale suisse, qui a été invité à assister, lors de la session du Comité intérimaire du FMI des 10 et 11 juin, à la discussion du point de l'ordre du jour relatif au financement des déficits pétroliers, à faire état de cette décision de principe lors des réunions respectives desdits Comités, sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales;
3. de charger le Département fédéral de l'économie publique de préparer, le moment venu, le message aux Chambres fédérales.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
signé Brugger

Extrait du procès-verbal :

- Département fédéral de l'économie publique (20)
- Département politique fédéral (5)
- Département fédéral des finances et des douanes (5)
- Banque nationale suisse (5)

3003 Berne, le 6 juin 1975

Distribué

9832

Au Conseil fédéral

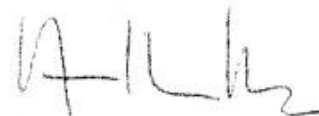
Participation de la Suisse aux Fonds de péréquation des intérêts de la facilité pétrolière du Fonds monétaire et de la Third Window de la Banque mondiale

R a p p o r t - j o i n t à la proposition du Département de l'économie publique du 4 juin 1975

Le Département fédéral des finances peut, en principe, souscrire à la proposition du Département de l'économie publique.

Il tient toutefois à souligner qu'étant donné les délais très brefs dans lesquels cette proposition a dû être élaborée, la question du financement de la participation de la Suisse aux Fonds de péréquation n'a pas pu être réglée et devra faire l'objet de discussions ultérieures.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
FINANCES ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz

Protokollauszug (Antrag ohne Beilage)

- Bf 1 (Re) zum Vollzug
- VVD 31 (GS 5, ALW 10, BIGA 10, ...)
- EDI 9 (GS 3, AFU 3, OFI 3) zur Kenntnis
- JFD 9 (GS 3, JA 3, DRP 3) "
- FZD 9 zur Kenntnis
- VKD 8 (GS 5, EAV 3) zur Kenntnis